



Construction à l'identique après destruction

Par jéjé

Faut-il demander un permis de construction pour reconstruire à l'identique un bâtiment détruit à la suite d'une incendie?

Par Tisuisse

Que dit le service de l'urbanisme de votre mairie ?

Que dit votre assureur ?

Ma réponse, sous toutes réserves, serait : OUI.